ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES DOCUMENTS "COM"

COM (81)622

Vol. 1981/0189

Historical Archives of the European Commission

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlusssachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(81) 622 final

Bruxelles, le 4 novembre 1981

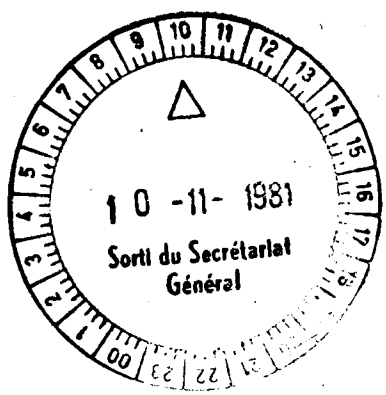
Modification de la proposition de

DECISION DU CONSEIL

modifiant l'accord établissant, pour 1981, un arrangement de pêche entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège

---

(présentée par la Commission au Conseil au titre de l'article 149 deuxième alinéa du Traité CEE)



Com 622

EXPOSE DES MOTIFS

Le 24 juillet 1981, la Commission a transmis au Conseil une proposition de décision du Conseil modifiant l'accord établissant, pour 1981, un arrangement de pêche entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège.

Par Note Verbale du 21 septembre 1981, les autorités norvégiennes ont demandé un transfert d'un quota de 10.000 t de tacaud norvégien sur un total de 50.000 t de tacaud norvégien, lançon et merlan poutassou ensemble, de la division CIEM IV à la subdivision VIa. Considérant qu'il s'agit d'un simple transfert, la Commission ne voit pas ce qui justifierait une objection de la part de la Communauté. En conséquence, l'accord établissant, pour 1981, un arrangement de pêche entre la Communauté et la Norvège, est à modifier.

Le présent amendement a pour objet d'intégrer cette modification au tableau 2 annexé à l'accord précité en même temps que les modifications prévues dans l'accord sous forme d'échange de lettres modifiant ledit accord.

Modification à la proposition de décision du Conseil modifiant l'accord établissant, pour 1981, un arrangement de pêche entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège (1)

Note 3 en bas du tableau 2 annexé à l'échange de lettres

La note 3 en bas de page est remplacée par la note suivante :

"3. Dans les limites d'un quota total attribué à la Norvège, le tacaud norvégien et le lançon peuvent être remplacés l'un par l'autre jusqu'à 20 tonnes. Au maximum 10.000 tonnes de ce quota de tacaud norvégien pourront être pêchées dans la sub-division CIEM VIa au nord de 56°30' N. Toutefois, cette quantité est à déduire du quota de lançon, tacaud norvégien et merlan poutassou dans la division CIEM IV."

(1) COM (81) 436 final, 24.7.1981